



MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Tenue sous la présidence du Maire, Monsieur MARTEL Nicolas

Du 12 avril 2018

La séance a été ouverte par Monsieur Nicolas MARTEL, Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Forêt, à 19h00.

Etaient présents : MM. ROBBE, BOUHET, ANTONBRANDI, GIORDANO, BIGORGNE, Adjoint
MM. BADET, COUCAUD, DA SILVA PEDROSA, DELANGLE, PIZZORNO, ROIRON, TALLENT, TROPLENT, Conseillers

Etaient représentés :

Mme ADJIMI par M. MARTEL

Mme BOULANGER par Mme ROBBE

M. DHOBIE par M. GIORDANO

Etaient absents excusés : M. ROUSTAN, Mme HIRON

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1°) Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme DA SILVA PEDROSA secrétaire de séance

2°) le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 29 mars 2018 adressé aux membres en même temps que la convocation à la présente séance.

*** Arrivée de Madame TROPLENT***

3°) **Vote des taux d'imposition (26/2018)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale, après étude du budget primitif, que les taux des taxes locales pour l'exercice 2018 soient fixés comme suit :

Taxe d'habitation 13,46%

Foncier bâti 9,16%

Foncier non bâti 60,81%

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

D'approuver la proposition de Monsieur le Maire pour les taux d'imposition suivant le tableau ci-dessus.

4°) **Vote du budget primitif 2018 - Ville (27/2018)**

Le Conseil Municipal :

Après avoir étudié le Budget Primitif 2018 – VILLE présenté par Monsieur le Maire,

Décide, A l'unanimité des membres présents

D'approuver ce document qui se décompose comme suit :

Section Fonctionnement :

Recettes	1 699 944,66 €
Dépenses	1 699 944,66 €

Section Investissement :

Recettes	1 344 416,13 €
Dépenses	1 344 416,13 €

5° Vote du budget primitif 2018 – Eau et Assainissement (28/2018)

Le Conseil Municipal :

Après avoir étudié le Budget Primitif 2018 – EAU ET ASSAINISSEMENT présenté par Monsieur le Maire,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver ce document qui se décompose comme suit :

Section d'Exploitation :

Recettes	490 279,48 €
Dépenses	490 279,48 €

Section Investissement :

Recettes	912.444,27 €
Dépenses	912.444,27 €

6° Vote du budget primitif 2018 - CCAS (29/2018)

Le Conseil Municipal :

Après avoir étudié le Budget Primitif 2018 – CCAS présenté par Monsieur le Maire,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver ce document qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes	7 948,18 €
Dépenses	7 948,18 €

7° Vote des subventions aux associations (30/2018)

Monsieur le Maire propose de verser aux diverses associations communales les subventions suivantes :

ASSP Tir	900,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800,00 €
Foyer Dame Jeanne	1 800,00 €
Association « Dites moi jeux »	400,00 €
La Boule Fêlée	1 000,00 €
Association « CAPELLA »	1 000,00 €
Société de chasse « La Saint Paulaise »	600,00 €
ACVG	800,00 €
Détente et Loisirs	1 800,00 €
Collège de Fayence	700,00 €
ASSP Tennis	2 500,00 €
Chasseurs à l'arc	250,00 €
Total	12 550,00 €

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer des subventions ci-dessus aux diverses associations communales.

-

8°) Acquisition terrain l'Aumade (31/2018)

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la délibération n°67-2015 du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°770 d'une superficie de 922 m², moyennant le prix de 5.532 €.

Il indique que suite à des négociations ce prix a été revu à la baisse et fixé à la somme de 5.000 € net vendeur.

En conséquence de quoi, il vous est demandé de délibérer à nouveau sur cette acquisition tenant compte du nouveau prix proposé

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain cadastré section A n°770 pour un prix maximum de cinq mille euros (5.000 €) net vendeur

9°) Questions diverses

Les questions et informations diverses suivantes ont été abordées :

- a) Réception travaux Maugariel
- b) Obsèques Monsieur Roustan Gilbert
- c) Inauguration Erasmus Collège de Fayence
- d) Éclaircissement rapport Commune / Association Les Pitchouns / Grime
- e) Collectif Lycée

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h55.

Ce compte-rendu sera adressé, par voie dématérialisée, aux Conseillers Municipaux en même temps que la convocation pour le prochain Conseil.

